

Formulaire

Interactions médicamenteuses et alimentaires avec les AVK

Principales interactions médicamenteuses

La liste complète des interactions médicamenteuses est disponible dans le document de l'ANSM :
Thesaurus des interactions médicamenteuses, ANSM 2018,
Rubrique anticoagulants oraux (en fichier joint)

Il est contre-indiqué d'associer :

- acide acétylsalicylique à doses anti-inflammatoires (> 1 g/prise et/ou > 3 g/jour),
- acide acétylsalicylique à doses antalgiques ou antipyrétiques (> 500 mg/prise et/ou, 3 g/jour), en cas d'antécédent d'ulcère gastro-duodéal,
- AINS pyrazolés (phénylbutazone),
- miconazole, utilisé par voie générale ou en gel buccal,
- millepertuis.

Il est déconseillé d'associer :

- les autres AINS ; si l'association s'avère indispensable, une surveillance clinique et biologique étroite doit être pratiquée ;
- l'acide acétylsalicylique à doses antiagrégantes (de 50 mg à 375 mg/jour), en cas d'antécédent d'ulcère gastro-duodéal ;
- le 5-fluorouracile, le tégafur ou la capecitabine.

La co-prescription avec les antibiotiques nécessite également un contrôle précoce de l'INR.

Certaines classes d'antibiotiques sont davantage impliquées avec une augmentation de l'effet de l'antivitamine K et du risque hémorragique : il s'agit notamment des fluoroquinolones, des macrolides, des cyclines, du cotrimoxazole et de certaines céphalosporines, dont l'utilisation impose de renforcer la surveillance de l'INR.

Problème particulier des anticancéreux

En raison de l'augmentation du risque thrombotique lors des affections tumorales, le recours à un traitement anticoagulant est fréquent. La grande variabilité intra-individuelle de la coagulabilité au cours de ces affections, à laquelle s'ajoute l'éventualité d'une interaction entre les anticoagulants oraux et la chimiothérapie anticancéreuse, imposent d'augmenter la fréquence des contrôles de l'INR.

Principales interactions alimentaires

Certains aliments contiennent de la vitamine K en grande quantité et peuvent modifier l'INR (brocolis, asperges, épinards, choux, choux-fleurs, choux de Bruxelles). Ces aliments ne sont pas interdits, à condition de les répartir dans l'alimentation de manière régulière et sans excès.

La consommation d'alcool peut entraîner des variations possibles de l'effet anticoagulant, avec augmentation en cas d'intoxication aiguë ou diminution en cas d'alcoolisme chronique (métabolisme augmenté).

AVERTISSEMENT : Le suivi des traitements par AVK repose sur le dosage régulier de l'INR dans votre laboratoire. Les ajustements thérapeutiques éventuels doivent être décidés par votre médecin (attention à l'automédication).

Bon usage des médicaments antivitamine K (AVK)
ANSM Actualisation – Juillet 2012